

instituto de arte contemporânea

MAI 15 -73	1 147M	120,00
MAI 15 -73	1 147D	2,50
MAI 15 -73	1 147	22,50Δ

Siège social du SALON DE MAI
8, rue Victorien Sardou - PARIS-16^e
Tél. : 288. 44-01

Jacqueline SELZ, secrétaire générale.
C.C.P. Salon de Mai 4.630.63 Paris

Pour la correspondance le nom
de Jacqueline Selz doit toujours
être mentionné sur l'enveloppe.

CERTIFICAT DE DÉPÔT

Pour recevoir le cachet du Salon de Mai, il doit être présenté en même temps que votre oeuvre, le jour du dépôt. Il vous servira de reçu. Vous devez le garder et le rendre au secrétariat pour reprendre votre oeuvre.

Frais de participation (à régler avant le dépôt) : 120 francs.

NOM : **ESMERALDO** Prénom : **SERUULO** a déposé
une sculpture au 29ème Salon de Mai 1973 (Vernissage le Samedi 12 Mai de 16 H. à 23 H.)

Dates et lieu du dépôt des oeuvres : Le lundi 7 et le mardi 8 Mai
de 10 h. à 18 h.30 sur les terrasses du Musée National d'Art Moderne et du Musée
d'Art Moderne de la Ville de Paris, côté quai de New-York.

Retrait des oeuvres : le Lundi 18 Juin, de 10 h. à 19 h. même lieu que pour le
dépôt.

Après le 18 juin toute oeuvre qui n'aura pas été retirée sera, dans les jours à
venir, et aux frais de l'exposant, transportée et entreposée dans les magasins de
l'Agence maritime Delamare, à Ivry (téléphoner à BOL. 67-49)

SALON DE MAI

Comité Directeur

Président : Gaston Diehl

Secrétaire Générale : Jacqueline Selz

Assadour, Erown, Charpentier, Coutaud, Couturier, Dayez, Delahaye,
Despierre, Dorny, Etienne-Martin, Gili, Gilioli, Labisse, Caroline Lee,
Lobo, Pignon, Poncet, Singier, Stahly, Vieillard, Vimard, Viseux
Isabelle Waldberg. Secrétaire du Comité : Yvon Taillandier

Association
régie par la Loi de 1901
Siège social :
8, rue Victorien Sardou
PARIS 16e
Tél. 288 44-01
C.C.P. 4.630.63 Paris

Paris, le 1er Mars 1973

*Je n'ai pas exp. dans
ce salon de mai*

Cher Ami,

Le Comité Directeur serait heureux de vous compter parmi
les exposants du 29e Salon de Mai (1973) qui aura lieu :

dans les salles New-York, 14-16, Quai de New-York, Paris-16e
(métro Alma) pour la peinture et la gravure.

Les sculptures seront exposées sur les terrasses du Musée National
d'Art Moderne et du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris donnant
sur le quai de New-York.

Vernissage Samedi 12 Mai, de 16 heures à 23 heures.

L'organisation du Salon et l'impression du catalogue
réclamant des délais importants, nous vous demandons d'avoir la gentillesse
de nous retourner votre notice avant le 6 Avril.

Avec nos amitiés

Pour le Comité Directeur

Jacqueline Selz

Secrétaire générale

Prière de tourner la page.....

Renseignements

Vous êtes invité à exposer une sculpture. Les sculptures devant être exposées dehors, prière de prévoir un matériau résistant aux intempéries et suffisamment stable en cas de vent violent. Ces conditions d'exposition rendent indispensable que votre oeuvre soit de grand format ou, du moins qu'une de ses dimensions dépasse un mètre.

Si un socle est nécessaire à votre oeuvre, nous vous demandons de l'apporter.

Frais de participation : 120 francs par exposant, à régler avant le dépôt de votre oeuvre, au nom du Salon de Mai, 8, rue Victorien Sardou - Paris-16^e, soit à son chèque postal n° 4.630.63 Paris soit par chèque bancaire.

Dépôt des oeuvres: les lundi 7 et mardi 8 Mai, de 10 H. à 18 H.30 sur les terrasses du Musée National d'Art Moderne et du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, côté quai de New-York.

Le certificat de dépôt ci-joint vous servira de reçu.

Tous les frais d'emballage et de transport aller et retour et, s'il y a lieu, les frais de douane et de manutention sont à la charge de l'exposant.

Retrait des oeuvres : le Lundi 18 Juin, de 10 H. à 19 H.
Même lieu que pour le dépôt.

Après le 18 Juin toute oeuvre qui n'aura pas été retirée sera, dans les jours à venir et aux frais de l'exposant, transportée et entreposée dans les magasins de l'Agence Maritime Delamare à Ivry (téléphoner à BOL. 67-49).

ASSURANCE : Le Salon de Mai n'assurant pas les oeuvres, décline toute responsabilité. Il appartient donc au propriétaire de l'oeuvre de l'assurer lui-même, contre tous-risques, vols, détériorations, etc., ce que nous lui conseillons vivement.

Au cas où votre oeuvre serait vendue, nous vous demandons de prévoir dans son prix de vente un pourcentage de 10 % pour frais de secrétariat.